RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1965 B 50056
Numéro SIREN : 076 520 568
Nom ou dénomination : ADS

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2024 sous le numéro de dépôt 1585

ADS
Société Anonyme au Capital social de 17.756.460 €uros
Siège social : le chalet des villards - ARC 1800 - 73700 BOURG SAINT MAURICE
SIREN : 076 520 568 - R.C.S : CHAMBERY

EXTRAIT PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 FEVRIER 2024

...

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de Monsieur David PONSON et décide, sur proposition du Conseil d'Administration de renouveler son mandat, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate l'arrivée à terme du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric CHARLOT et décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler son mandat, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination à la fonction d'Administratrice de Madame Marie-Laetitia VASSORT, faite à titre provisoire par le conseil d'administration du 02 juin 2023, en remplacement de Madame Marie ARTAUD-DEWITTE démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2026.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées et d'une façon générale faire ce que nécessaire.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées

Pour extrait

